



Si les marionnettes pouvaient choisir de Gilles Lane

André Carrier

Volume 40, Number 3, octobre 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/400121ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/400121ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Carrier, A. (1984). *Si les marionnettes pouvaient choisir* de Gilles Lane. *Laval théologique et philosophique*, 40(3), 363–368. <https://doi.org/10.7202/400121ar>

SI LES MARIONNETTES POUVAIENT CHOISIR* de Gilles Lane

André CARRIER

« *Si les marionnettes pouvaient choisir* » pourrait avoir pour titre *Le secret personnel des marionnettes*, marionnettes dont le « Je », l'agir libre et le respect semblent constituer les articulations.

« *Si les marionnettes pouvaient choisir* » a pour sous-titre : *Recherches sur les droits, l'obligation morale et les valeurs*.

1. Valeurs relatives, espoirs éphémères, sensibilité nouvelle entraînent les hommes (au sens générique) à vouloir conduire eux-mêmes leur vie, tout en attendant des autres qu'ils s'obligent. Droits et obligations morales s'interpellent dans le cadre d'un agir libre dont la problématique est présentée ici sous l'angle d'un vécu de liberté. La recherche est donc dirigée sur les aspirations et les attentes humaines manifestes dans la revendication des droits, et sur leurs conditions de possibilité.

2. La revendication des droits, si elle n'est pas un reste de pensée magique devant, de facto, provoquer une réponse de soumission inconditionnelle, est caractérisée par la croyance que la personne sollicitée vienne à adopter d'elle-même le comportement attendu, et ce malgré les inconvénients, les motifs, et les préférences qu'elle pourrait faire valoir.

La reconnaissance des droits présuppose l'obligation morale qui, inscrite en chacun, donne le droit d'exiger des autres. Droits et obligations s'inscrivent ainsi sous la formule : j'ai droit et tu dois, l'enjeu fondamental d'un tel complexe étant celui de la confiance mutuelle.

Droits et obligations concernent dès lors des situations aptes à se reproduire souvent, donc prévisibles. En constituant un groupe de semblables, ils instituent pour chacun la possibilité de poursuivre confiant et protégé la réalisation et la satisfaction d'aspirations et de besoins individuels et collectifs.

Si cette confiance devait être fondée, ce ne serait certes pas sur la garantie des engagements puisqu'aussi bien nous ne nous engageons jamais qu'à faire de notre mieux au gré des situations changeantes.

* *Si les marionnettes pouvaient choisir*. Recherches sur les droits, l'obligation morale et les valeurs. Un volume broché (15 × 23 cm) de 211 pages. Coll. : « Positions philosophiques », Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1983.

3. La confiance fondée ou avertie repose sur ceci que l'engagé témoigne à celui qui reçoit l'engagement, « de son souci de choisir ce qui lui serait en fait favorable dans les circonstances » 43. Il l'assure de la persistance de son attitude même si les circonstances venaient à changer. Bref, la confiance ne peut être fondée que lorsque le bénéficiaire de la promesse reçoit un engagement, mais ignore les capacités d'approbation de l'engagé. Elle repose sur la visée de l'autre, sur le souci qu'il a de la personne auprès de laquelle il s'engage. L'engagement est celui d'être bienveillant et, plus fondamentalement, celui d'être respectueux.

On peut être sidéré cependant de la seule factualité de l'obligation morale. Le pourquoi peut surgir et la réponse être celle d'une critique perverse ou d'une meilleure adhésion. Il y aurait selon Lane une obligation morale irrémédiable, à laquelle l'homme serait tenu de consentir sans y être forcé, à laquelle il serait tenu d'adhérer de lui-même. Par définition, l'obligation morale serait la seule chose que l'homme pourrait de lui-même vouloir faire, sauf s'y refuser.

4. Mais ne pas s'obliger, c'est encore se dire capable de conduire sa vie, c'est demander de percevoir le lien entre ce que l'on doit et ce que l'on veut.

L'homme ne serait-il qu'une marionnette coincée, étriquée entre sa volonté d'intervenir lui-même et de réaliser une valeur décidée par lui, et le doute que ses valeurs ne soient pas les bonnes et qu'il ne soit lui-même qu'entraîné à son insu ?

L'homme ne serait-il qu'une marionnette questionnante, la chaîne des pourquoi devant sans cesse rebondir ?

Pour Gilles Lane, il y a possibilité qu'un être puisse faire quelque chose de lui-même, en sachant pourquoi il veut faire cette chose, tout en la réalisant au mieux. Il s'agit de répondre à la question : que ne puis-je faire seul, mais que je pourrais vouloir ?

Vouloir est ici faire advenir et attendre la venue. Vouloir ne s'obtient jamais seul. Vouloir est ici inviter un autre être à déterminer la venue de la chose que je veux faire. Invitation, réponse consciente et vouloir constituent donc les éléments des rapports humains et de l'agir libre. Invité, l'autre ne peut être forcé ; il doit répondre de lui-même et savoir pourquoi.

La seule sorte de chose que des humains veulent se faire d'eux-mêmes semble être de vouloir s'atteindre sans se modifier. Cette atteinte est une attention tirée de soi et dirigée vers l'autre pour lui-même. Offrir et donner de l'attention, voilà l'atteinte. Cette sorte d'atteinte, cette obtention, détermine l'autre à venir de lui-même, à surgir et à se rendre de lui-même atteignable. Cet autre vient interminablement, et reste toujours le même pour lui, étant sans cesse renouvelé pour l'autre. Bref, il s'agit d'une rencontre où les êtres se donnent interminablement leur attention.

Chacun est ainsi une source d'attention jaillissante pour autrui, et demeure inaliénable, originairement. Chacun agit de lui-même, étant le seul point de départ de son activité volontaire. Chacun agit de lui-même dans un cadre où il faut agir au moins à deux.

Faute de concevoir les conditions de possibilité d'un agir totalement libre, avouons-le, n'avons-nous pas intérêt avec certains chercheurs, dont Nowell Smith, à

comprendre que les actes sont encore libres lorsqu'ils sont complètement déterminés par les goûts et le caractère de l'agent? Ne sommes-nous pas encore libres et choisisant lorsque les désirs nous emportent! Sur ce, Gilles Lane répond par les vécus de liberté: « Quand la marionnette consciente se porte bien et ne pense même pas à intervenir elle se sent libre ». 89 Mais il semble qu'un autre sens à « libre » correspondrait mieux aux marionnettes contemporaines.

5. L'indispensable contribution de l'autre doit rester libre. Elle peut donc prendre la forme d'un refus de la rencontre, ce qui n'empêchera pas l'invitation amicale d'avoir eu lieu, gratuite mais non arbitraire, libre mais non indéterminée, désintéressée mais non indifférente. Que la tentative échoue implique que l'amitié ne se force pas, que les liens se créent d'eux-mêmes.

Mais comment concevoir qu'on puisse refuser ce qui invite à être libre? Le but du refus serait en fait de contrarier l'invitateur dans son projet, de l'atteindre interminablement par le mépris. Le refuseur forcerait l'invitateur à maintenir un projet inutile, une invitation vaine. En refusant, il n'aurait pas à reconnaître qu'il doit à un autre d'être ce qu'il est. Il s'assurerait une plus grande autonomie.

Pourtant, l'invité, qui peut dire non, ne saurait vouloir autre chose que l'invitation libératrice. Le projet d'entrer dans cette interminable « rencontre d'appréciation mutuelle » serait en fait obligatoire pour l'invité qui se sait tel par représentation et croyance. Cette obligation catégorique ne saurait cependant forcer l'invité. L'obligé a donc un choix entre vouloir de lui-même cette rencontre et ne pas vouloir cette rencontre. L'obligé demeure donc radicalement un invité (du point de vue moral). En ce sens, il ne peut se faire avoir car aucune obligation morale ne peut le brimer ou l'écraser. Croire en un invitateur initial c'est décider d'entretenir la confiance de conduire soi-même sa vie. Et les conditions de l'agir libre sont foncièrement historiques.

6. Pour choisir, il faut pourtant savoir ce que l'on valorise. Lane reconnaît que, si chacun crée ses propres valeurs, c'est toujours comme invitation à choisir de faire siennes des valeurs déjà déterminées, ou objectives. Bref, les choses seraient bonnes parce qu'on les voudrait, et on ne les voudrait que parce qu'elles étaient préalablement et objectivement bonnes et préférables. Encore ici, nous sommes au carrefour de la liberté et de la détermination, cette situation étant bien résumée par Sartre lorsqu'il écrit: « Ce qu'il y a de caractéristique dans la morale, c'est que l'action, en même temps qu'elle apparaît comme subtilement contrainte, se donne aussi comme pouvant ne pas être faite »¹. Le choix est déterminé.

7. Mais le choix a pour exigence première le respect. Ce dernier est au fondement des rencontres, des droits et obligations. Il est premier, structure formelle sans contenu. La logique des droits viserait donc une société de semblables sur la base de comportements respectueux. En visant au premier plan le respect, elle relègue au second plan le bien-être, que l'on crève de faim, d'ennui, d'impuissance, d'un manque d'amour ou d'amitié.

1. *Le Nouvel Observateur*, 10-16 mars, 1980, p. 60.

De ce manque, doit-on conclure qu'il ne s'agit là que de désirs contrariés, ou de simple retard dans la réception de l'attention ? Doit-on conclure que le désir a pris le pas sur le vouloir dont il était l'élan ? Les modalités concrètes des invitations seraient-elles ainsi porteuses de patience, de souffrance et de frustrations ?

Pour contrer la souffrance, seul un sursaut de confiance, malgré les désirs contradictoires, peut redonner à la promesse son fondement indéfectible. L'invitateur ne peut en effet remplir sa promesse qu'à partir du moment où l'invité lui fait confiance. La confiance avertie obtient et maintient un droit efficace auprès du prometteur ; elle n'explique cependant pas qu'il y ait des souffrances, si ancestrales soient-elles.

Considérant maintenant la vie en société, Lane conçoit que les lois positives tirent leur validité et leur obligativité d'une loi morale originaire. En ce sens, « le fondement radical et concret d'une société de "semblables" dont les comportements et attitudes ne seraient pas seulement, ni toujours, ni totalement déterminés par des mouvements physiques ou psychologiques, mais aussi, à certains moments par leurs choix libres et leurs propres vouloirs, serait donc cette loi morale et "naturelle" d'un certain respect, par chacun des membres de cette société, pour chacun des autres eux-mêmes » 194.

Cette loi socialisante, la seule à conférer l'obligativité aux lois positives et aux contrats sociaux, serait universelle par le respect qu'elle convoque, mais variable par ses modalités de manifestations. Quant aux cas de la désobéissance civile, de l'objection de conscience, de la révolution ou de la dissidence, ils sont convenables s'ils n'impliquent pas un manque de respect. Bref, sans la loi naturelle, la confiance n'aurait pas de fondement. Quant au bien-être ou au bonheur, ils ne peuvent être pensés que comme résultantes factuelles du respect. Comment ne pas être heureux en effet lorsqu'on choisit de s'intéresser aux autres, lorsque l'on choisit sa vie, assuré par le respect !

8. Que faut-il donc qu'il arrive pour que je vive heureux ? Simplement qu'il dépende de moi que je vaille, objectivement, ou que je mérite respect et considération. Simplement que je puisse « devenir une valeur "objective" » pouvant me faire devenir une valeur personnelle.

Vivre, valoir doivent à l'attrait. Je dépends de l'autre. Cet autre qui me sort de l'accaparement des désirs et des craintes par l'aide d'un attrait que sa seule invitation rend efficace. Je peux avoir confiance, et d'autant plus qu'à la question de savoir en quoi je peux avoir une confiance qui soit fondée, Gilles Lane répond :

« en cela seul qui pourrait répondre à mon désir de devenir capable de vivre la vie que je choiserais moi-même de vivre et qui serait donc à la fois la meilleure, et heureuse. En l'efficacité, par conséquent, d'un attrait qui deviendrait certainement efficace, mais à la condition indispensable que je choisisse moi-même, par la simple "demande" dirigée vers lui (...) de me laisser impressionner par cet attrait, le rendant ainsi capable de me "tirer", c'est-à-dire de me faire "survir", et vivre la vie à la fois de *mon* choix et de *son* choix » 207

Sur le plan politique cette fois, si nous devons transformer la fin des marionnettes ou de ce livre en souhait, nous aurions le programme suivant : que les

dirigeants sociaux et politiques préparent et protègent les terrains propices à l'échange d'invitations et d'acceptations mutuellement libératrices entre les semblables, plutôt que de n'appliquer qu'un « social engineering » plus ou moins efficace à leur projet tout aussi factuel d'un problématique bien commun.

S'il en va de la vie personnelle des marionnettes, c'est-à-dire de leurs articulations physiques et psychologiques, il en va aussi de leurs ficelles, c'est-à-dire des déterminations sociales et historiques qui les meuvent.

COMMENTAIRES

1. Le livre de Gilles Lane pourrait tenir dans une proposition : « La revendication des droits oblige moralement l'homme à la valeur liberté », puis dans une autre : « Nous sommes tenus d'être libres car moralement obligés de vouloir ».

2. Le ton et le style du livre se prélèvent au passage suivant :

« Mais comme cet autre est dans la même situation que moi, il ne saurait vouloir de lui-même faire ce qu'il faudrait pour que je puisse lui faire ce que je voudrais lui faire, sans qu'il veuille me faire, de son côté ce qu'il ne saurait toutefois me faire, lui non plus, sans ma propre contribution — donc sans qu'il m'invite à faire, de moi-même, cette contribution ». 82

3. Si cet essai se veut une théorie de l'agir libre, il semble que la liberté n'aie pour opposé que l'inclination ; l'insistance sur les déterminations ne concerne que les contraintes physiques ou psychologiques ; ce faisant ce n'est qu'au vécu intra-personnel ou qu'au vécu de conscience de la liberté que ce livre nous conduit.

4. En essayant de réfléchir les vécus de liberté et ce qui se passe dans la revendication des droits, Gilles Lane n'essaie-t-il pas en fait de voir comment droits et obligations sont symbolisés et repris comme signes ?

5. Il serait facile d'opérer un déplacement : du vécu des droits comme départ, Gilles Lane nous reporterait à une analyse du fondement des droits, des obligations morales et des valeurs ; la caution d'un tel fondement semble être d'y venir par une analyse du vécu, si bien que se trouve négligée la dimension objective, sociale et historique, de ce vécu comme reprise de signes et de significations datées.

6. N'est-ce pas d'ailleurs à ce point de vue de l'extérieur que réagit Lane lorsqu'il se demande si son essai ne serait pas une rationalisation théologique sur un Dieu-Amour qui inviterait l'homme à une communion libératrice ? Un certain nombre de signes pourraient donc donner à y croire.

7. Réfutant l'enfermement théologique sans en nier le « champ problématique » auquel il ne saurait être indifférent, le projet de Gilles Lane se veut humaniste ; il vise à en savoir plus long sur l'homme, sur ses convictions et ses aspirations : de l'avis même de l'auteur, son projet est une démarche qui vise à comprendre pour mieux vivre ; bien qu'il se garde d'être normatif, ou d'avoir voulu un écrit évaluatif et prescriptif, celui-ci ne le demeure-t-il pas par le réseau conceptuel dans lequel il nous

enferme : respect, bonheur, liberté, obligation morale, droits, vouloir, confiance, promesse, attente, bonté, mérite, invitateur social.

8. De belles pages dans Lane concernent particulièrement toute la problématique de l'obligation consentie, ce qui n'est pas sans faire penser à Kant, tout l'enjeu de la liberté déterminée si j'ose dire, et enfin l'articulation de l'invitation et du refus.

L'analyse de ces vécus est particulièrement réfléchie, pour ne pas dire méditée ; on pourrait dire, bienveillante, « il y a pensé ».

9. Je me suis demandé si, à vouloir à tout prix sauver la liberté, on n'est pas conduit à la tentative sans cesse relancée de constituer un sujet ; et à l'échec ; en ce sens, le dernier chapitre du livre, « La confiance libératrice » est particulièrement fort de l'inscription « autobiographique » du Je ; comme mode d'écriture, n'est-il pas comparable aux lettres de Sartre où on assiste à une pensée en train de se faire, par aperçus et éclaircies.

Ce dernier chapitre, je dirais qu'il est un exemplaire de modestie, de contingence et de dérilection...

Se percevant comme marqué au coin de l'insignifiance, le sujet semble demeurer infra-social, en deçà des attentes et perceptions devant encourager le bonheur ; l'analyse, comme tentative de constitution de la liberté, se conclut sur un « Je » angoissé, dont la crainte, sans doute suscitée par la maladie, déclare et se déclame alors la mort définitive de soi-même. « Je » craint la non-valeur d'où les peurs reportées sur la carrière, la communication amoureuse, la maladie. « Je » craint de ne pas mériter. Mais pourrait-il en être autrement ? Comment en effet défendre la liberté sans en même temps constater la mort du sujet de laquelle on ne se remet pas !

10. C'est avec Rimbaud que je voudrais terminer, lorsqu'il écrit que « Je est un autre ». Cela me ramène aux marionnettes : si elles sont mues par des ficelles qui viennent d'en haut, de quelque idéalité ou de quelque Dieu, leur efficacité tenant à leurs articulations, ne faudrait-il pas leur enseigner que ce n'est tout de même pas les ficelles qui empêchent les cerfs-volants de monter !

11. Bref, si j'étais libre, de quel agir serais-je ? Que pourrais-je vouloir de moi-même faire et pour lequel je ne serais pas entraîné ? Prenons le risque d'imaginer puisque pour l'heure ça nous travaille.